Les nouvelles de CHANONAT





→ ÉTAT CIVIL	4	→ INFOS PRATIQUES	
→ VIE MUNICIPALE		La médiathèque	. 21
Hommage à Bernard Theillon	5	Sudoku	. 21
Commémoration du 11 novembre 2021	6	Les dépôts sauvages	. 22
La Fête Patronale Les règles d'urbanisme		→ VIE ASSOCIATIVE	
Les falaises de Jussat		Association des parents d'élèves	. 23
Les travaux en cours		Aide aux devoirs	
Les décisions du conseil municipal de Chanonat Rénovation de l'église Saint-Étienne		Les amis de l'Auzon	
Un projet pour le château de la Batisse		Association pour le Don du Sang	. 24
Projet viticole sur la commune de Chanonat		Société de pêche "La Chanonatoise"	
→ SCOLARITÉ ET JEUNESSE		Auzon le collectif	
Nouvelles de l'école primaire publique	. 15	Tous pour un sourire	. 26
Commission restauration		Virade de l'espoir	. 27
Conseil municipal des enfants : nous revoilà !		Pitchou Rencontres	
Ensemble pour ELA		→ INSTANCES EXTRA-COMMUNALES)
Sortie artistique	. 16	Site Natura 2000 du Pays des Couzes	
→ SOCIAL		La Voie Verte : un projet d'envergure	
Le Centre Communal d'Action Sociale	. 17	Les réalisations du SMVVA pour l'Auzon	
→ CADRE DE VIE		Le Plan Paysage	. 32
Le marché chanonatois du mercredi	. 18	Traitement de nos eaux usées et eaux de pluie	. 33
→ PATRIMOINE		Évolution de la collecte des ordures ménagères	
Le patrimoine vernaculaire	. 19	et des déchets verts	. 34
L'Église Saint-Julien de Jussat		Pourquoi adopter des poules ?	. 35



Édito

Très chère Nadège,

Obstinée, opiniâtre, acharnée, engagée, franche, loyale, parfois obtuse mais aussi jolie, souriante, empathique, et surtout battante, courageuse, perspicace et bien sûr lucide...

Chère Nadège, que d'adjectifs pour te définir et la liste est loin d'être exhaustive!

Lucide oui ! quant au sort qui t'était réservé. Destin que tu as malmené, interrogé parfois même, à faire trembler les statistiques...

Femme engagée et jusqu'au-boutiste, tu n'as rien lâché! Travaillant à la table et participant à nos réunions depuis chez toi allongée sur ton canapé, puis, depuis cette chambre à l'hôpital...

Nous nous sommes rencontrés non pas sur le banc de l'école, mais sur celui de la caserne il y a de nombreuses années. Nous étions une petite famille comme chacun aimait à le répéter et tu en étais le petit bébé comme disaient les anciens.

Tout de suite j'ai perçu chez toi ce potentiel, ce pragmatisme, cet esprit d'initiative qui te caractérisaient...

Depuis toute jeune tu savais où tu voulais aller, ce que tu voulais faire de ta vie. Dès l'école, tu as créé la stupéfaction en déclarant ne pas vouloir faire une filière scientifique au grand dam du corps enseignant, tu voulais être coiffeuse...et tu n'en démordais pas! Tu voulais... tu l'as été et ce, durant plusieurs années.

Puis à une époque où le terme de reconversion professionnelle ne s'était pas autant démocratisé, là encore, cette force et cette détermination qui t'animaient ont parlé. Tu as décidé de changer de métier, retourner à l'école, replonger le nez dans les cahiers... avec ta fille, Élona toute jeune, ton compagnon Julien qui travaillait le jour et qui prenait ses gardes la nuit, un crédit, la maison à payer...enfin tout un tas de choses qui auraient pu légitimement t'en dissuader... et bien non !! Car tout était déjà bien construit dans ce cerveau cartésien...

Très vite, une fois cette formation diplômante d'auxiliaire de puéricultrice en poche, tu trouvas du travail dans une crèche et fit une belle rencontre, une de ces rencontres qui permet de voir se dessiner des projets.

Avec Milène tout était calé pour voir naître votre crèche, le financement et les plans et ce, dans les moindres détails car, oui ça, les plans c'était ton truc.

La vie de ta commune te tenait à cœur, c'est pourquoi très tôt tu t'es investie au comité des fêtes du village de Chanonat, cela n'a pas été facile; tu compris là que fédérer et organiser n'était pas de tout repos et qu'au-delà d'un discours idéologique de certains « y'a qu'a faut qu'on » il n'était pas aisé

d'atteindre l'objectif escompté.

Au conseil municipal je t'ai vu, comme chacun, t'émanciper, découvrir une fonction qui allait être du cousu main pour toi. Petit à petit, tu pris de l'assurance, la fonction crée l'organe comme l'on dit et bien sûr on te remarqua... jusqu'à te demander de rentrer sur une liste pour les élections départementales, ceci par deux fois. Là aussi, naissance de belles rencontres dans un univers plus politisé.

Il ne te manquait qu'une chose ; la présence de ce père parti trop tôt, lui aussi très engagé en son temps, qui t'emmenait partout, sur tous les terrains et t'apprenait très jeune les rudiments, en autres, de la mécanique.

Tu démarrais ce deuxième mandat comme maire adjointe à l'urbanisme, tu étais devenue incollable sur ce terrain et tu préparais de main de maître la transition avec la communauté de commune à ce sujet. Oui Nadège, la veste n'était pas trop large, elle était même parfaitement taillée!

Dans un exercice toujours difficile où il faut sans cesse écouter, adapter, trancher, avec toujours le souci de l'intérêt commun.

Ce rôle d'élue, nous le savons tous, a été ton moteur durant toutes ces années et tu le prenais à cœur avec bien toujours cette lucidité quand tu m'as regardé dans les yeux la semaine dernière et que tu m'as dit "Julien, il va falloir penser à transmettre, il faut que je transmette les dossiers car j'ai bien peur que les choses ne se compliquent, j'ai bien peur de ne pas finir le mandat..."

Je tiens à le redire ici, Nadège jamais, jamais quiconque ne t'a entendue te plaindre depuis ces cinq dernières années! Tu allais constamment de l'avant, passionnée et passionnante, à l'écoute, toujours un mot gentil, toujours dans l'empathie.

Tu es maintenant partie rejoindre ce père qui te manquait tant, nous tous ici présents, nous devons continuer d'être bienveillants auprès des personnes qui restent et dont la douleur est incommensurable.

Tu auras laissé une trace, fait un sillon profond, nous ne t'oublierons jamais, tu seras bien toujours présente dans nos cœurs.

Votre maire, Julien Brunhes





Hommage à **Bernard Theillon**Un homme de bien nous a quittés.

ous étions infiniment tristes, le lundi matin 11 octobre à l'annonce du décès de Bernard THEILLON dans sa soixante-treizième année après des mois d'hospitalisation et de souffrance.

Bien que né à Chamalières le 1^{er} décembre 1948, Bernard s'est, depuis son enfance, senti chez lui à Chanonat. Ses parents avaient l'habitude de passer leurs vacances au village.

Sa vie a commencé par un drame, celui de la disparition de ses parents en 1952.

Orphelin à 4 ans, il a été placé en famille d'accueil de 4 à 8 ans chez Marie Coudert, puis son oncle et sa tante ont pris le relais de son éducation.

Entré à la Banque de France en 1966, il y a fait toute sa carrière, jusqu'à sa retraite en 2004.

En 1972, il a épousé, ici à Chanonat, Josiane Dabert. En 1978, ils se sont définitivement installés dans leur nouvelle habitation chemin du Cheix.

Pour beaucoup, Bernard incarnait l'âme de notre village, tant il s'était fortement investi au bien commun de « son Chanonat » pour reprendre sa belle formule.

Ainsi, II a participé au renouveau du F.C.J.C (Foyer Culturel des Jeunes de Chanonat) qui, sous son initiative d'historien local, a été rebaptisé La Hutte Canionacus.

Les plus anciens se souviennent, avec émotion, du 3 septembre 1978, jour de l'inauguration du "1000 Club", par le Président Valéry Giscard d'Estaing, jour de liesse et de grande fierté pour Bernard alors président de la Hutte Canoniacus.

Passionné de pêche, il adhère à « la Chanonatoise » dès sa création en 1978 et devient garde, fonction à laquelle s'ajoutent celles de trésorier en 1984, puis président en 1989.

De même, son sens de l'humanité explique son engagement sans discontinuité au CCAS de la commune dont il était toujours président d'honneur.

Homme de cœur, il a toujours été près des sapeurspompiers, pour ce qu'ils représentent en termes de secours à la population.



Tout naturellement, Bernard s'est investi dans la vie de la cité, en œuvrant avec passion et sérieux au sein du conseil municipal de 1983 à 2001 et en qualité d'adjoint, de 1983 à 1995, auprès de Pierre de Neufville.

Soulignons, également, la prédilection qu'avait Bernard pour le patrimoine chanonatois. Épris d'histoire, on lui doit, outre des recherches fouillées sur l'histoire de Chanonat lesquelles sont reprises dans un document historique, la dénomination des rues du bourg de Chanonat.

Bernard était un homme consensuel. Par son entregent, son sens de l'écoute, son ouverture d'esprit, il gagnait la confiance de ses concitoyens. Ainsi, plus que d'autres, il a assuré un lien entre les personnes et ainsi rendu un peu plus vivante l'expression de la démocratie.

On ne peut évoquer la vie de Bernard sans y associer celle qui a su merveilleusement bien l'accompagner et l'épauler : sa chère épouse, Josiane, a qui nous renouvelons notre amicale sympathie.

À l'issue de la cérémonie d'adieu, Julien Brunhes, notre maire, a dépeint, avec une grande justesse « le plus chanonatois des chanonatois ».

Et nous le citons : "Nous nous souviendrons tous de cette personnalité à la posture, au physique élégant, toujours tiré à quatre épingles. Sous sa veste de costume, une chemise à manche courte dotée de cette fameuse poche qui accueillait invariablement quelques feuilles de bristol couplées à un stylo Bic, prêt à noter un commentaire, un souci, une réclamation, un numéro de téléphone..."

Aujourd'hui, chacun peut lui dire à la manière de Victor Hugo : « tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout, là où je suis ».



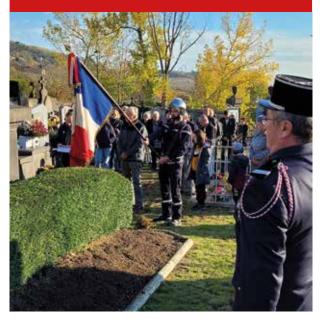
Commémoration du 11 novembre 2021

C'est sous un soleil éclatant que nous avons rendu hommage aux disparus de la Grande Guerre, mais aussi à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit.

S'agissant de la première guerre mondiale, c'est le 11 novembre 1918 à 5h45 du matin que l'armistice est signé. Les 50 mois de guerre ont été « terribles ». Ils ont fait d'importants ravages parmi les soldats et dans la société tout entière par l'Occupation et les bombardements.

Notre pays est sorti ruiné et meurtri de ce conflit: 1,4 million de militaires morts, trois millions de blessés, de mutilés, d'aveugles, de gazés, ceux que l'histoire a retenus sous l'appellation de « Gueules Cassées ». Quasiment, toutes les familles furent touchées, endeuillées, laissant là, un parent, un ami, un fils, une fille, un père disparu à jamais.

Cet hommage nous l'avons rendu, ce 11 novembre 2021 à Chanonat, à toutes les victimes de cette guerre, victimes ô combien héroïques, qui ne doivent pas devenir les oubliées de l'Histoire. Aussi, avons-nous regretté l'absence d'élèves à cette cérémonie solennelle de recueillement. Nous, adultes, avons collectivement un devoir de mémoire à l'adresse des jeunes générations pour ne pas reproduire les erreurs, tirer les leçons du passé afin de consolider la paix et construire un avenir meilleur.



La **Fête Patronale**

'enthousiasme des petits et grands fut une nouvelle fois palpable cette année. Soixante lampions avaient été préparés pour satisfaire les enfants. Devant l'engouement de ce jeune voire très jeune public, une trentaine de plus ont été confectionnés grâce aux bénévoles présents dans la salle de la mairie. A la fraicheur de la nuit tombée, au son des cuivres et percussions, un cortège impressionnant de jeunes fiers de leur lanterne, accompagnés de leurs parents, d'amis, d'habitants de notre commune, a déambulé gaiement dans les rues de Chanonat, pour finir sa course à la salle des Loisirs ; qui partageant un verre de l'amitié en esquissant un petit pas de danse, et qui, briscards prêts à en découdre, ont défié les lois de l'aérodynamisme au volant de leurs petites autos.

L'équipe municipale remercie chaleureusement, à cette occasion, l'Éveil Romagnatois et les forains.

Les festivités se sont poursuivies dimanche aprèsmidi, dans une salle des Loisirs bien garnie, avec une représentation théâtrale du Cirque de Rosie destinée aux enfants et particulièrement applaudie des parents aussi...

Lerendez-vous est donné l'année prochaine... Gageons que la fête batte son plein!









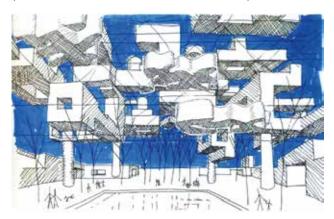


orsque l'on souhaite construire un bâtiment ou y apporter des modifications, il est nécessaire d'obtenir au préalable une autorisation auprès du service de l'urbanisme de sa mairie, sans quoi l'on s'expose à de lourdes sanctions pénales, fiscales, administratives et civiles.

Sur la commune de Chanonat de nombreux manquements aux règles de l'urbanisme ont été observés. Cette dérive n'est pas acceptable et contrevient au bon fonctionnement en matière d'urbanisme, à l'équité de traitement des dossiers et à l'harmonie de la commune.

Aussi, la commune a-t-elle décidé de renforcer les contrôles. En cas de non-conformité, la commune mettra en demeure le maître de l'ouvrage de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée (article R.462-9 du Code de l'urbanisme).

Par ailleurs, il est à noter qu'un droit de visite et de communication des documents peut être exercé pendant la durée des chantiers ainsi que dans un délai de trois ans après l'achèvement des travaux (article L.461-1 du Code de l'urbanisme).



Lorsque l'autorité administrative, et notamment le maire compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, a connaissance d'une infraction, elle est tenue d'en faire dresser procès-verbal (article L.480-1 du Code de l'urbanisme). Le procès-verbal est transmis sans délai au ministère public.

Dès la transmission du procès-verbal, le maire peut, si le tribunal ne s'est pas encore prononcé, ordonner par arrêté motivé l'interruption des travaux (article L.480-2 du Code de l'urbanisme).

Si, à l'expiration du délai fixé par le jugement du tribunal, la démolition, la mise en conformité ou la remise en état ordonnée n'est pas complètement achevée, le maire peut procéder d'office à tous les travaux nécessaires à l'exécution de la décision de justice aux frais du bénéficiaire des travaux irréguliers ou de l'utilisation irrégulière du sol (article L.480-9 du Code de l'urbanisme).

Nous gageons que les chanonatois sauront raison garder et résister à la tentation d'aménagements libres.

Les falaises de Jussat

plusieurs reprises, en 2020 et 2021, des jussatois ont signalé à la commune des chutes de pierres sentier des Grottes de César et chemin de la Garenne. Au regard de la multiplication de ces incidents, qui auraient pu conduire à un accident de personne, la commune a décidé de fermer provisoirement, à toute circulation, le sentier des Grottes de César. Elle a également sollicité le pôle d'études « falaises et cavités » du Bureau d'Études Hydrogéotechnique, sis à La Roche Blanche, pour effectuer une mission de diagnostic de stabilité rocheuse ainsi que pour proposer des solutions de sécurisation du sentier pédestre et des chemins communaux.

Pour mémoire, le village de Jussat est bordé au Nord-Est par le Puy de Jussat dont certaines parois rocheuses sont à l'origine de chutes de pierres.



Trois zones sont identifiées comme pouvant présenter des risques pour les utilisateurs des sentiers et chemins :

- Zone A: un secteur au Nord constitué d'une paroi rocheuse d'environ 8 m de haut et 30 m de long, paroi en surplomb d'un chemin communal, celui de la Garenne.
- Zone B: un secteur au Sud constitué d'une paroi de 8 m de hauteur environ et de 20 m de long, paroi également en surplomb d'un chemin communal, celui de la Côte.

• Zone C: un secteur plus étendu qui constitue une bonne partie du flanc Ouest du Puy de Jussat. Il représente environ 300 m de long et un dénivelé de 50 m. Il surplombe un sentier de randonnée, le sentier des Grottes de César. Une carrière souterraine de pierres à chaux et de pierres de taille s'y était installée de 1867 à 1921. On y trouve également une cavité trogloditique dénommée « Grotte de César ».

La majorité de la falaise est constituée d'alternance de calcaire et de sables gréso-calcaire, avec plusieurs niveaux à stromatolites en boule.

Le diagnostic a révélé, au total, 36 instabilités sur l'ensemble des zones d'étude :

- 7 instabilités sont issues de la zone A.
- 10 instabilités sont issues de la zone B.
- 19 instabilités sont issues de la zone C.



Compte tenu de la localisation des parois rocheuses instables, le bureau d'études recommande les mesures de sécurisation suivantes :

- 2 instabilités nécessiteraient d'être traitées dans les meilleurs délais (urgence 0). Il s'agit des masses de plusieurs dizaines de mètres cubes.
- 18 instabilités nécessiteraient d'être traitées dans les 2 ans (urgence 1).
- 7 instabilités nécessiteraient d'être traitées dans les 5 ans (urgence 2).
- 9 instabilités seraient à traiter au-delà de 5 ans et pourraient nécessiter un constat d'évolution (urgence 3).

Aussi, le pôle d'études « falaises et cavités » proposet-il un phasage de réalisation par urgence de travaux, avec une 1ère phase de sécurisation des aléas par purges manuelles et microminage, dans le but d'éliminer une grande majorité des instabilités.

Les tableaux suivants présentent les travaux par urgence et les coûts associés.

Purges manuelles et microminage

ZONE	Repérage	Volume (m3)	Urgence	Travaux				
	A-1	0,288	3	Purge à la conne				
	A-2	2,40	2	Purge au coussin.				
	A-3	30,04	1	Purge au coussin.				
A	A-4	2,43	1	Purge à la canne (ou coussin)				
	A-5	0,3 à 0,6	3	Purge à la canne				
	A-6	38,88	0	- Purge au coussin. - Masses et blocs effondrés à évacuer ou redisposer				
	A-7	79,20	0	- Fermeture du chemin communal jusqu'aux travaux. - Purge au coussin + « microminage »				
	B-7	3,73	1	Purge au coussin ou au burineur.				
В	B-8	8,93	1	Purge au coussin ou au burineur.				
	B-9	41,22	1	 Purge de la pointe. Réaliser un « piège à calibux » le long du chemin avec les blocs issus des purges de la falaise de droite. 				
	B-10	0,2 à 0,8	1	Purge à la canne.				
	C-6	3,24	1	 Purge * microminage Purge d'une écalle de 30t, en surplomb à la base du banc. 				
	C-10	0,33	2	Purge manuelle				
С	C-12	4,12	2	Purge manuelle				
	C-18	0.03 à 0.5	1	Purges manuelles				

Coût des travaux : 26.000 € HT

Confortements ponctuels

ZONE	Repérage	Volume (m3)	Urgence	Travaux				
A	A-2	2,49	2	Provision : Clouage Ø25 mm				
^	A-3	30,04	1	Provision : Filet de câbles 12m3				
	B-1	10,50	1	Clouage				
	B-2	0,68	2	Clouage				
	B-3	4,32 3 Clous 1,74 1 Clous 1,44 3 Clous 3,73 1 Provis grillag 8,93 1 Provis		Clouage				
	B-4	4,32	3	Clouage				
В	B-6	1,74	1	Clouage				
	B-6	1,44	3	Clouage				
	B-7	3,73	1	Provision : Filet de câbles avec doublure en grillage 80x100 mm				
	B-8	8,93	1	Provision : Filet de câbles avec doublure en grillage 80x100 mm				
	B-10	0,2 à 0,8	1	Provision d'ancrages Ø25mm (~20ml)				
	C-7a	1,64	3	Clouage				
	C-7b	6,44	3	Clouage de la partie basse ou Buton pour recréer l'assise du pied				
	C-8	9,22	1	Buton pour recréer l'assise du pied + câblage ou clouage de la moitié inférieure				
	C-9	3,06	1	Clouage				
С	C-11	0,59	2	Clouage				
	C-12	4,12	2	Clouage ou câblage (2 lignes)				
	C-13	4,59	1	Filet de câbles				
	C-14	13,39	1	Clouage + câblage + 2 sapins à couper				
	C-15	8,42	- 1	Buton pour recréer l'assise du pied				
	C-16	1,50	1	Filet de câbles				
	C-17	0,4 à 1	3	Clouage de chaque bloc				

Coût des travaux : 71.000 € HT

L'ensemble des travaux de sécurisation ponctuelle est estimé à environ 100 k€ HT. Ils peuvent être réalisés en plusieurs tranches travaux et sur plusieurs années pour échelonner les coûts.

La Mairie envisage de lancer en 2022 l'opération des purges manuelles et microminage.



Les travaux en cours

À Jussat : dédoublement des départs HTA (20 000 V) Tallende et Tobize

Pour améliorer la qualité de la distribution de l'électricité mais aussi celle de l'environnement, ENEDIS a décidé de mettre en œuvre un projet vieux de quatre années visant à dédoubler deux départs HTA (20 000 V) Tallende et Tobize ainsi qu'enfouir les lignes aériennes 20 kV existantes dans le village de Jussat.

Pour ce faire, ENEDIS a fait appel à l'entreprise prestataire SOBECA qui a démarré, mi-novembre, les terrassements en technique traditionnelle, à Jussat, rue Saint Julien, Chemin de la Chèvre, Chemin des Vignes, Chemin des Roussilles, étant donné l'étroitesse de ces voies.

Les travaux devraient durer environ 5 semaines.

À Chanonat : confortement d'un mur de soutènement de la RD 52

Lors d'un contrôle périodique, la Direction Routière et d'Aménagement Territorial Val d'Allier (DRAT) s'est aperçue que le mur de soutènement de la RD 52, surplombant les jardins du château de la Batisse à proximité de la chapelle Notre-Dame de l'Arbre, était en très mauvais état et risquait de s'écrouler.

Aussi, la DRAT Val d'Allier a-t-elle décidé de prendre immédiatement des mesures de protection des personnes circulant avec un véhicule. Dans un 1er temps, la RD 52 a été réduite à une voie au niveau de la portion dangereuse puis, rapidement dans un 2nd temps, fait l'objet de travaux.

Ces travaux (en rouge) consistent à élargir la chaussée en rognant sur la falaise aux fins de rétablir une circulation dans les deux sens tout en laissant une voie condamnée pour effectuer les travaux de consolidation du mur de soutènement. Les travaux d'élargissement devraient prendre fin avant la fin de cette année.



Retour sur les décisions du *conseil municipal de Chanonat*

ors des précédentes réunions du conseil municipal, la municipalité a acté plusieurs décisions qui vont modifier quelques habitudes.

Conseil municipal du 2 juin 2021 -

 Dénomination de salles communales: l'assemblée délibérante a acté la dénomination des salles du nouveau bâtiment périscolaire et le changement de nom de la salle des loisirs. Dorénavant, cette dernière se nomme la salle « Pierre de Neufville », Maire de Chanonat pendant 20 ans de 1975 à 1995, qui a inauguré cette salle le 21 septembre 1991 en présence de Valéry Giscard d'Estaing.

Quant au bâtiment périscolaire, la salle multiactivités au rez-de-chaussée porte le nom d'un illustre Chanonatois, le président Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020) en souvenir de son implication dans la réalisation du "1000 Club", bâtiment inauguré le 3 septembre 1978 en sa présence ; et la nouvelle médiathèque a été baptisée du nom de l'abbé Jacques Delille (1738-1813), poète qui vécut ses jeunes années à Chanonat, près de l'Auzon.



- Achat d'un camion pour les services techniques: suite à l'effraction perpétrée aux ateliers municipaux et au vol du camion (un Renault Maxity benne) des services techniques en mars dernier, il a été décidé de le remplacer par l'achat d'un véhicule neuf (un camion benne Fuso Canter), l'assurance ayant dédommagé la commune pour partie.
- Choix du bureau d'études pour le diagnostic du réseau d'assainissement : la commune a mandaté le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) de la Région d'Issoire pour organiser l'appel d'offres à l'adresse

des bureaux d'études spécialisés en capacité de pouvoir réaliser le diagnostic du réseau d'assainissement sur toute la commune.

Conseil municipal du 7 juillet 2021 –

- Reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières communaux: la procédure de reprise des concessions en état d'abandon lancée en 2016 étant achevée, le conseil a approuvé la reprise en urgence de 9 concessions en raison de leur dangerosité. Il s'agit d'une première phase de travaux qui sera suivie d'une seconde, en 2022, pour le reste des concessions concernées par cette procédure.
- Modification des commissions municipales et extramunicipales: dans le précédent bulletin municipal (BM n° 89) un appel à candidature a été lancé pour que des volontaires intègrent des commissions extramunicipales, c'est ce qu'a acté le conseil municipal lors de cette réunion.

Conseil municipal du 8 septembre 2021

Dénomination de rue au lotissement « Les Malettes » au village de Jussat à Chanonat : afin de faciliter l'identification, par les services publics et fournisseurs, de la voie au sein du lotissement en cours de construction, il a été décidé lors de cette réunion de nommer cette rue : « rue du Malhol » sur avis de la commission communication. Malhol est une « bouture, un jeune plant de vigne ». Ce mot vient du latin malleolus « petit marteau ». Faire référence à une spécificité viticole allait de soi dans la mesure où, au siècle dernier, ce terrain, qui vient d'être aménagé pour accueillir un lotissement, était un vignoble. ▶



- Convention de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec Suez Eau France: une convention a été conclue avec Suez Eau France pour le contrôle et l'entretien des 33 bouches incendies sur la commune. Ne soyez donc pas étonné(e) de voir leur équipe s'affairer sur les poteaux de temps en temps.
- Convention de partenariat relatif à un projet collectif tuteuré avec l'IADT (L'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires) : dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du groupe scolaire, un projet tuteuré a été engagé avec des étudiants des facultés de Clermont pour démarrer une étude préalable à la rénovation de l'école primaire.

Conseil municipal du 13 octobre 2021

- Convention de financement de travaux d'Éclairage Public d'Intérêt Communal avec le Territoire d'Énergie du Puv-de-Dôme - S.I.E.G. 63: RUE CURE JUILLARD - JUSSAT : le conseil a approuvé le financement d'un fonds de concours avec le Territoire d'Énergie à hauteur de 1 900,72 €.
- Convention de financement de travaux d'Éclairage Public d'Intérêt Communal avec le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme - S.I.E.G.63 : CHEMIN DES MALETTES & VOIE D'ACCES LOTISSEMENT - JUSSAT : le conseil a approuvé le financement d'un fonds de concours avec le Territoire d'Énergie à hauteur de 9 501,92 €.
- Solaire-Dôme : plan de financement prévisionnel de l'opération et demande de subvention : la Salle « Pierre de Neufville » va accueillir, dans le cadre du projet « SolaireDôme » piloté par Mond'Arverne Communauté, une centrale photovoltaïque dans les toutes prochaines années. Dans ce but, un plan de financement a été approuvé par le conseil municipal. Ce projet coutera 17 461,08 € HT avec une demande de subvention auprès du conseil départemental de 5 k€.





Rénovation de l'église Saint-Étienne

S'il est un point qui fait consensus concernant l'église Saint-Étienne, c'est bien celui de la nécessité, voire de l'urgence, à la restaurer du seul fait des altérations consécutives aux ans, et ce, malgré les travaux effectués de 1968 à 1994, telles la réfection de la toiture du clocher, celle de la couverture en lauze et l'installation du chauffage.

Cet été, des travaux d'urgence (nettoyage des toitures et des gouttières ainsi que le rebouchage des fissures notamment sur la façade Ouest) ont été réalisés, par l'entreprise Dupouyet, pour un coût de 4 695 €.

Si l'on peut se féliciter que les ruines qui enserraient cet édifice ont été enlevées, que le projet d'aménagement de la place de l'église, en adéquation avec ce lieux historique, progresse, en revanche, il en est tout autrement de l'intérieur du bâtiment.

Bien conscients que d'importants travaux de remise en état de l'édifice devront être entrepris dans les années qui viennent, ceux-ci devront toutefois être planifiés sur plusieurs exercices compte tenu des sommes qu'il sera nécessaire d'engager. Pour mémoire, il est bon de rappeler que, depuis la loi de 1905, les églises font partie du domaine public de la commune dont le curé en est l'affectataire.

La programmation des travaux envisagés pourra très largement s'inspirer de l'étude faite en 1993, étude qui devra néanmoins faire l'objet d'une actualisation. Raisonnablement, sauf conjoncture défavorable, il est prévu, lors de cette mandature et la suivante, de réaliser ces travaux de rénovation en trois phases s'inscrivant dans la période allant de 2024 à 2030. L'ordre et la nature desdits travaux seront arrêtés lors du projet définitif en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-

Néanmoins, de notre point de vue, il serait souhaitable de débuter la rénovation par le chœur, tant celui-ci est détérioré et constitue le "cœur" vivant de l'édifice.

Il est à noter que la population locale, comme nationale d'ailleurs, est attachée à « son » église dans laquelle elle voit :

- un bien d'héritage à préserver et à transmettre ;
- un lieu de mémoire de la vie et de l'histoire locale ;
- un signal d'identification, pôle de la vie collective.



eut-être ne le saviez-vous pas, mais le château de la Batisse a, depuis cette année, un nouveau propriétaire. En effet, après plus de cinq générations dans les mains de la famille Arnoux de Maison Rouge, le château a été racheté par deux associés. L'un d'entre eux, Vincent Salesse, gérant de sociétés (agence ORGANICOM, Chouette Parc et Studio 120) dans le domaine de l'événementiel, du loisir et du tourisme, est chargé de l'exploitation commerciale et du développement du domaine.

L'idée des nouveaux propriétaires est de créer de multiples sources de revenus autour et à l'intérieur du château grâce à ses diverses caractéristiques : immense demeure avec onze chambres (qui pourront peut-être à terme être mises à disposition pour les clients seulement lors des événements au Château), de nombreux salons mais aussi deux grandes salles en annexe (les salles du Moulin) pour l'activité « réceptions événementielles privées et professionnelles », un jardin à la française et un parc de pratiquement 18 ha pour les activités « incentives » et de « loisirs outdoor » et enfin une magnifique cour et une large façade pour créer un somptueux et magnifique « son et lumières ».

Déjà pour 2022, les choses semblent se préciser. Vincent Salesse, le gérant du domaine, dévoile les animations et attractions les plus significatives de l'ambitieux projet mené en collaboration avec Jean-Yves Berthon (co-propriétaire et PDG du groupe Greentech à Saint-Beauzire).

Concernant les animations et le projet de visites culturelles, pédagogiques et ludiques, il a été décidé de les thématiser autour de « La Batisse à travers les âges ».

 Ainsi, après avoir eu confirmation que les troupes romaines avaient bien élu domicile sur les terres de la Batisse lors de leur campagne, le projet de création d'un village gaulois, dans les bois à proximité des cascades, s'est imposé. Cet archéosite proposera des ateliers d'animation telles que la forge et la taille de pierre.

- Plus loin, une tribune naturelle accueillera les spectacles médiévaux. Cette zone fera la part belle au moyen-âge avec, là aussi, des ateliers pédagogiques à l'instar de ce que faisait déjà Vincent Salesse à Murol entre 2006 et 2016.
- Puis, vers le château, seront présentées des animations de cape et d'épée et/ou des scénettes rappelant de grands moments de cette période (d'Artagnan, Bouton d'Or, l'un des mousquetaires de Richelieu... par ex). Mais aussi, seront mis à l'honneur les grands auteurs et grandes œuvres littéraires du siècle des Lumières (Jean de La Fontaine, Molière, Corneille, Cyrano de Bergerac).
- Il est prévu également que des animations déambulatoires viennent compléter la panoplie de spectacles.

Sont encore à l'étude quelques réflexions autour des pirates, de la fauconnerie, etc. L'idée est de s'inspirer des grands parcs tel que le Puy du Fou, c'est-à-dire donner au visiteur qui arrive un programme récapitulant les horaires des différents spectacles, spectacles qui se répètent plusieurs fois dans la journée, les fréquences étant fonction des affluences et périodes. Et bien entendu, dès le mois d'avril, Vincent Salesse espère séduire le public des groupes scolaires.

Surtout, l'un des premiers projets prévus pour 2022, sur lequel Vincent Salesse travaille, est un grandiose « Son et Lumières » qui sera projeté, sur la façade du château face à une tribune naturelle, au moins deux fois par semaine en été, mais sans doute aussi un peu dès le mois de mai!

La mise en place de ces projets d'animation a nécessité au préalable l'agrandissement de la zone de parking, le défrichage et le nettoyage de son entrée ainsi que du chemin de la rive droite de l'Auzon pour dégager la vue sur les belles cascades.

Seront également aménagées des zones douces aux fins de permettre à terme l'installation de points de « buvette et petite restauration rapide... ».

Il y a également et surtout les jardins qui font l'objet d'une attention toute particulière. Un architecte paysagiste expert auprès des demeures historiques, spécialisé en jardins à la française, est intervenu pour prodiguer conseils et directives. Les jardins de la Batisse ont été créés au XVIIIe siècle. Classés et restaurés en 1998, ils doivent leur attrait à leur situation au creux d'un vallon, en bordure de l'Auzon où, sous l'influence de Le Nôtre, ils entourent avec classicisme et grâce la belle demeure. Les travaux de leur mise en valeur contribueront à leur redonner le faste d'antan. Il s'agit, pour l'essentiel, de la remise en service du labyrinthe naturel, de l'embellissement de plusieurs zones par la création notamment d'une très belle roseraie, par la mise en lumière d'autres parties végétalisées tout en préservant la cohérence d'ensemble et respectant l'histoire originelle de ces jardins remarquables. Pour l'entretien de ces derniers, un accord de partenariat avec l'école d'Opme devrait être signé prochainement.

Outre les nouveautés annoncées, l'exploitant commercial prévoit de conserver l'activité de locations événementielles (mariages et séminaires notamment) au Moulin pour les privés et professionnels (mais

aussi pour des groupes plus restreints dans le Château).

Un sujet préoccupe les nouveaux propriétaires, le projet acté d'enlèvement des panneaux sur l'autoroute A75 ! Jean-Yves Berthon et Vincent Salesse se battent pour faire changer la donne et garder les panneaux! Mais c'est un rude challenge, loin d'être gagné.

S'agissant de la labellisation du château et de ses jardins, Vincent Salesse indique que le site a réintégré l'association des monuments historiques privés « La Demeure Historique » ainsi que celle de la « Route Historique des Châteaux d'Auvergne ». Le label « Jardin Remarquable » devrait être conservé.

Concernant les intérieurs du château, un projet de rénovation est en cours d'élaboration avec le concours de l'architecte du patrimoine qui a été sollicité.

Enfin, les nouveaux propriétaires du château ont indiqué qu'ils privilégieraient, autant que faire se peut, pour les travaux de rénovation, d'embellissement et d'entretien les entreprises et artisans locaux. Il en sera de même pour le recrutement de personnel, la promotion et la vente de produits en boutique.

Ils envisagent également d'offrir un « PASS privilège » aux habitants et associations de Chanonat, les modalités restant à définir.

Gageons que ces intentions et collaborations seront de nature à dynamiser et valoriser la commune de Chanonat dans l'intérêt de tous et chacun.





n porteur de projet propose de redonner vie à la parcelle cadastrale n° 277 située dans le secteur de « La Molière » en face du château de la Batisse où jadis existait un vignoble, ce dernier ayant été exploité jusqu'au début du 20° siècle, le phylloxera ayant eu raison du vignoble auvergnat.

Il faut savoir qu'au milieu du 19° siècle, la vigne couvrait 470 ha sur la commune de Chanonat ce qui représentait un gros tiers de la totalité du territoire. Le secteur de la Molière en était totalement couvert.

Le projet proposé consiste à recréer un vignoble sur une partie des 7,8 ha de la parcelle communale précitée. La représentation graphique ci-après indique la ventilation de l'espace :

- Les zones grisées sont des zones de conservation et pour les infrastructures écologiques.
- La zone de tramage est la zone de plantation.
 Cette dernière zone est traversée par un corridor écologique principal.



Il est prévu de conserver 50 % environ de la surface de la parcelle de la Molière en zone de conservation lors de la phase de plantation. Au regard de la biodiversité du lieu et de la Vallée de l'Auzon, du caractère solaire de la Molière ainsi que de son aménagement, le porteur de projet considère qu'un système de culture mettant en place une intensification écologique permettra de construire un vin ayant des particularités intéressantes et une identité très forte.

De plus, la valorisation de ces zones de conservation à la fois animales et végétales pourra jouer un rôle

essentiel dans la régulation du mésoclimat des lieux (plein Sud). En effet, si le bilan calorique de la parcelle est très positif, en revanche, la couleur blanche du sol induira un rayonnement réfléchi fort. C'est une variable importante de l'effet du terroir qui est à prendre en compte. Limiter cet effet risquerait de jouer le rôle de nuances dans le développement de la vigne et d'apporter sans doute une complexité supplémentaire au vin.

Au bout du compte, sur les 7,8 ha de la parcelle, la zone qui sera effectivement plantée de ceps de vigne ne sera que de 3,5 ha pour tenir compte, outre de la zone de conservation, du corridor écologique (280 m de long sur 12,5 m de large environ) et des multiples murs en pierre sèche.

Le projet proposé et présenté, en janvier 2021, en avant conseil municipal, paraît intéressant sur les plans patrimonial, économique et environnemental.

Relativement au **patrimoine**, le projet conduirait à la :

- remise en culture viticole d'une parcelle actuellement en jachère.
- restauration progressive des murs en pierre sèche.
- mise en valeur esthétique d'un espace avec de nombreux sites identitaires (Château de la Batisse).

Sur le plan **économique**, le projet de création du vignoble de « La Molière » aurait pour objectif :

- la production d'un vin ayant une grande identité de terroir
- · la réalisation à terme d'un chai sur la commune.
- le développement d'un projet oenotouristique.

Vis-à-vis de l'environnement, le projet prévoit :

- l'intégration de corridors écologiques dès la conception.
- une conduite de la culture en agriculture biologique puis biodynamique.
- d'anticiper les évolutions climatiques quant au choix des plants.
- un espace agissant comme une barrière coupe-feu vis-à-vis du lotissement « La Molière ».

Aussi, la commune continue-t-elle ses investigations avec le porteur de projet aux fins d'aboutir à un accord qui soit « gagnant-gagnant » pour toutes les parties en présence.



Nouvelles de l'école primaire publique

ette rentrée 2021 s'est encore effectuée avec le masque à l'intérieur pour les enfants à partir du CP. Ils ont toutefois pu le quitter dès le lundi 11 octobre 2021. Les élèves de « Petite Section » ont été accueillis de façon échelonnée sur quatre jours, ce qui leur a permis de s'adapter progressivement et d'être mieux entourés individuellement.

L'équipe pédagogique est en partie renouvelée :

Classe de PS-MS avec 27 élèves : Mme Cayrouse Classe de MS-GS avec 27 élèves : M. Mayet le lundi et Mme Tournadre les trois autres jours

Classe de CP avec 26 élèves : Mme Arnould le mardi matin, le jeudi matin et le vendredi. Mme Vandepoel le lundi, le mardi après-midi et le jeudi après-midi.

Classe de CE1-CE2 avec 24 élèves : M. Mayet le jeudi et Mme Ferré les trois autres jours.

Classe de CE2-CM1 avec 23 élèves : M. Braux qui remplace Mme Bastianini.

Classe de CM1-CM2 avec 25 élèves : Mme Veyssade.

Les parents peuvent communiquer avec les enseignants de chaque classe sur un site dédié, comme un cahier de liaison en ligne. Ils ont reçu un code par enfant en début d'année.

L'école a participé à l'opération de solidarité proposée par l'association ELA contre les maladies leucodystrophiques. Les enfants se sont montrés très enthousiastes. Quelques familles ont même fait des promesses de dons au profit des enfants malades. Les CP ainsi que les CM1 ont rédigé un article sur ce sujet.

Les trois classes d'en bas (école primaire) sont allées à Saint Saturnin pour le Festival des Jours de Lumière. Les CM2 ont rédigé un article sur cette sortie

La classe de CE1-CE2 va travailler sur un projet autour des petites bêtes. Elle s'est rendue à l'École des Sciences et participera à Exposciences à Clermont-Ferrand au troisième trimestre.

Les MS, GS et CP vont œuvrer autour de la poésie pour la faire lire, l'exposer, la valoriser, l'entendre, la montrer... Les trois classes d'en haut (école maternelle) vont continuer le jardin avec récoltes, semis, plantations, entretien, goûters, recettes, gestion de l'eau et des déchets... Les trois enseignants des classes d'en bas décloisonnent pour les sciences, l'histoire et la géographie.

La directrice, Mme Tournadre est déchargée de sa classe le lundi. Elle est joignable au 04 73 78 26 98.

> PS-MS: classe double niveau « Petite et Moyenne Section » MS-GS: classe double niveau « Movenne et Grande Section »



Commission restauration

Les cuisine et salle de restauration au 1er étage du nouveau bâtiment périscolaire ont été mises en service en septembre 2021. Ces nouveaux locaux permettent d'accueillir tous les enfants en un seul service. Ils ont maintenant beaucoup plus de temps pour déjeuner. Malgré un important nombre d'enfants, les repas se déroulent dans le calme principalement dû à la bonne acoustique des lieux et au comportement responsable des enfants. Les retours sont très positifs.

Une commission a été créée. Elle est composée par :

- des représentants de la société Restauration "Cuisiniers d'Auvergne" : la cheffe de cuisine Florence, une diététicienne et le chef de secteur.
- la directrice Mme Catherine Tournadre.
- · deux représentants des parents d'élèves élus.
- · trois élus de la commune Antoinette Mercier, adjointe aux affaires scolaires, Nicole Ollivier et Emmanuel Buc, conseillers municipaux.

Le compte rendu de cette commission sera adressé aux parents et affiché sur le panneau du restaurant scolaire prévu à cet effet.





Conseil municipal des enfants : **nous revoilà!**

Après un arrêt forcé de son activité en mars 2020, le conseil municipal des enfants (CME) de Chanonat va reprendre ses marques dès le mois de décembre 2021 et pour un mandat de 2 ans. Ely Patrie et Léa Dussupt (élèves de CE1), Lucas Vernet et Antonin Mianat (élèves de CE2), Charlène Philippon et Eloïse Cubizolles (élèves de CM1) et enfin Léana Dambrun, Naïa De Moura et Lilou Frazao (élèves de CM2) ont été élus par leur pairs fin novembre 2021 après une campagne active et un scrutin à 3 tours.

Le premier CME de l'année 2021-2022 aura lieu avant Noël. Il permettra aux enfants de prendre leurs marques et de commencer à revisiter les dossiers inachevés de la mandature précédente, dossiers laissés en instance du fait de la pandémie. Un clin d'œil sera fait à cette occasion à l'ensemble des enfants du mandat précédent (Clara Girard, Clara Martin, Jeanne Buc, Aliénor Maurice, Mathys Busson, Emeric Lasserre, Gabriel Bès et Titouan Moreira) qui n'ont pas pu achever leur mandat du fait du confinement. L'élargissement du CME aux enfants et adolescents non scolarisés à Chanonat mais habitant la commune sera d'ailleurs à nouveau considéré afin d'accroître la richesse des échanges et des idées de nos petits et grands.

L'équipe municipale ajoute que si des enfants ou des jeunes non élus sont intéressés pour assister ou donner des idées au CME qu'ils sachent qu'ils seront les bienvenus.

Aussi, peuvent-ils joindre la mairie au 04 73 79 41 05 ou par courriel à l'adresse :

mairie-chanonat@wanadoo.fr.





"Mets tes baskets et *bats la maladie*"

es élèves de l'école primaire de Chanonat ont participé le lundi 18 octobre à une action solidaire au profit de l'association ELA luttant contre les maladies leucodystrophiques. Ils ont fait une dictée en classe (texte d'Hervé Le Tellier) puis discuté sur le handicap et le respect de la différence. Ils ont couru autour de l'école avec la volonté de se dépasser pour les enfants malades.

Bravo pour cette belle mobilisation!

Article rédigé par les CM1



Ensemble pour ELA

vec les Petites Sections, les Moyennes Sections et les Grandes Sections, nous avons mis nos baskets et avons couru pour battre la maladie. Nous sommes contents car nous avons fait ensemble 48 km. Nous sommes également fiers car nous avons été un peu les jambes des malades.

Article rédigé par les CP

Sortie **artistique**

e 24 septembre dernier, les élèves de Chanonat se sont rendus à Saint-Saturnin à l'occasion du festival d'art contemporain des jours de lumière. Ils ont déambulé dans le village tout en assistant à des spectacles de rue (magie, hip hop, orgue de barbarie) ainsi qu'à des expositions sur le thème « visages et paysages ». Ils ont beaucoup apprécié la diversité des œuvres et la rencontre avec les artistes.

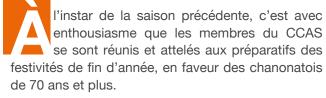
Article rédigé par les CM2



Le Centre Communal d'Action Sociale







L'équipe du CCAS a d'ores et déjà distribué un courrier d'invitation, présentant les réjouissances et conviant les personnes concernées à retourner en mairie le formulaire d'inscription.

Si les conditions sanitaires le permettent, le « Banquet Traditionnel » se tiendra à la Salle des Loisirs Pierre de Neufville à Chanonat, le dimanche 9 janvier 2022 à partir de midi.

Juliennes, papillotes et autres génoises généreuses seront servies aux gourmands, au rythme de mélodies harmonieuses, entraînant les souliers à l'unisson.

Pour les solistes de salon, le CCAS distribuera un panier garni, composé de subtiles saveurs de notre terroir.

Au plaisir de partager ensemble ce bel événement...





otre marché communal continue avec toujours un panel d'offres : des produits cuisinés comme poulets rôtis pommes de terre, cuisines asiatiques avec ses rouleaux de printemps, nems, brochettes de poulet... et les accompagnements riz, nouilles chinoises, salades.

Mais aussi le pain bio, les légumes d'un producteur certifié bio, un étal de fruits de qualité, le miel de notre producteur local, les yaourts au lait entier de vache ou de chèvre de la montagne cantalienne.

Et toujours, l'épicerie ambulante qui propose une gamme complète en privilégiant le bio, le vrac et le local. La démarche du vrac est motivée par une envie de réduire le gaspillage alimentaire, de mieux consommer et de réduire les déchets.

Interrogés, les commerçants ressentent une baisse de la fréquentation. De leur expérience sur d'autres marchés, le constat est identique. Le retour aux habitudes de consommation antérieures à la crise de la Covid-19, le non renouvellement de l'offre ou son insuffisance en sont les principales raisons.

La clientèle habituelle paraît plutôt satisfaite car il y a moins d'attente à chaque stand. Cela reste toujours pour chacun un lieu de rencontres et de discussions.

Il serait en fait intéressant de connaître l'avis des habitants de la commune sur leurs souhaits en matière d'offres de commerces de bouche et de services. Chacun peut adresser ses suggestions par courrier ou mail à la mairie

Sur la demande et l'offre économique, cette question dépasse le seul cadre du marché et fait l'objet de l'atelier « développement économique » au sein du groupe de travail « horizon 2040 pour Chanonat ».

Mais revenons au marché : pour profiter du lieu de rencontres qu'il représente, des événements annexes seront programmés et leur annonce faite sur les réseaux sociaux.

Dès à présent, le SICTOM fera une présentation sur la valorisation de nos déchets à mi-décembre (voir article sur ce sujet) en présence du broyeur à main

d'Auzon le Collectif. Des aliments festifs, huîtres, marrons, escargots, seront proposés pour les fêtes de fin d'année...

Enfin, la commune s'est mise en relation avec la startup ponote « pile-ici » pour étudier la mise en place d'un site internet dédié qui offrira une cartographie et un annuaire évolutif de l'offre économique de proximité, marchés, artisans, producteurs fermiers....

Chaque professionnel disposera d'un compte individuel gratuit afin de promouvoir son activité. Pour le consommateur, celui-ci pourra par un simple clic faire sa recherche et favoriser le circuit-court avec possibilité de réserver en ligne.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Benjamin BOUEIX qui avait animé le marché depuis 2020 et jusqu'à l'été 2021 avec son étal de fruits et légumes.

Notre pensée va à Marion, son épouse, Gabin et Marcel, ses fils, qui pourront compter sur le soutien de la commune.





ar patrimoine vernaculaire, nous entendons tous les éléments qui désignent une culture locale. Il y a quelques décennies, ceux-ci avaient un usage bien précis dans la vie de tous les jours, d'une population alors essentiellement rurale.

Une liste hétéroclite, à la manière de Prévert n'est peut-être pas inutile, tant l'étendue est grande.

Aussi, peut-on citer (et cette liste n'est pas exhaustive) :

- · Abreuvoirs,
- Lavoirs publics (cf. les nouvelles de juin, BM n° 89),
- · Cabanes (de vigne principalement) et de berger,
- · Croix (de bornage et de Rogations),
- Fontaine (cf. la fontaine Saint-Éloy au quartier de Mâcon)
- Outils et matériels liés à la culture de la vigne et des céréales tels que le fessou, les bacholles...,
- · Four à pain,



- Travail à ferrer le bétail (essentiellement les vaches),
- · Béal (ou bief) avec écluse.

Mais également le bâti :

- · maisons vigneronnes, escalier en saillie,
- · granges et fenières,
- murs de clôture,
- sans oublier les nombreux moulins qui s'égrenaient sur les bords de l'Auzon et dont le dernier a fonctionné jusqu'au années 1960.

Sachant que les chemins, les ponts à arches romaines (cf. le pont du Chabris) et les gués étaient aussi des éléments structurants du pays, d'un terroir.

À la périphérie de ce patrimoine matériel, d'autres aspects de cette vie campagnarde peuvent être pris en compte, ceux-ci plus immatériels, et la liste serait longue, tels que :

- · les langues (patois local),
- les chemins liés aux foires (Saint Saturnin par exemple),
- mais également des races bovines (la Ferrandaise), ovines (la Rava),
- · les variétés fruitières :
 - Reine des Reinettes, l'Armoise, la Comte pour les pommes.
 - la Curé (ou Bon papa), la Guyot pour les poires,
 - Bigarreaux blancs pour les cerises.

Faire l'éloge du patrimoine vernaculaire, c'est faire un nécessaire travail de mémoire à l'égard de nos aïeux, lesquels, au fil des siècles, l'ont patiemment et laborieusement construit pour aboutir à cet art populaire.

De plus, ce patrimoine, qui encore aujourd'hui dessine notre paysage, avait le souci d'une recherche esthétique évidente.

Oui, l'utilitaire avait partie liée avec la beauté dont nous héritons et que nous avons à préserver, car « un vieux pommier ne donne pas de vieilles pommes » comme nous le rappelle la sagesse populaire.

Il est un élément du patrimoine vernaculaire commun aux 3 villages : **la fontaine** dont le rôle social était essentiel pour les populations paysannes d'alors.



epuis quatre ans à pas comptés, mais avec détermination, les travaux de restauration ✓ de l'église de Jussat poursuivent leur progression. Ainsi, après la rénovation de son chœur dont les couleurs ont retrouvé leurs tonalités les plus vives -dans le respect de leurs dessins d'originepuis l'installation de l'autel pour un aménagement digne et sobre, les bénévoles et artisans se sont concentrés cette année sur la nef centrale.

La pandémie, certes, a ralenti le rythme annuel de ces travaux, attaqués en octobre par un dépoussiérage et lavage de la voûte et des murs. Les piliers de cette nef, ornés de motifs champêtres donnant au lieu son caractère si accueillant, retrouvent ainsi l'intensité de leur couleur, à l'identique du chœur.



Le cahier, mis à la disposition des visiteurs à l'entrée, démontre, s'il le fallait, tout l'intérêt qu'offre ce patrimoine aux regards de ceux qui s'y présentent. Les paroissiens ont également à cœur d'entretenir ce lieu propre et ouvert en l'agrémentant de bouquets.

Parallèlement, la collecte de fonds par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'un vitrail dans l'axe central (voir nos articles précédents) se poursuit et devrait aboutir tout prochainement si les retardataires se mobilisent*.

En effet, cette action entreprise et portée par l'Association Culture et Patrimoine de Chanonat a besoin encore de financements pour arriver à sa pleine réalisation : actuellement, le montant collecté s'élève à 6 034 € et doit atteindre 6 500 €.

Aussi, est-il fait appel à ceux, nombreux, qui s'intéressent à la sauvegarde du patrimoine sur notre commune, dont les églises. Encore un petit effort...!

Nous souhaitons que cet exemple de restauration de l'église de Jussat dynamise les énergies et volontés pour la restauration future de l'église Saint Étienne à Chanonat qui mérite, elle aussi, son embellissement et pour laquelle la municipalité entame une réflexion.

* Chèque à libeller à l'ordre de la fondation du patrimoine, vitrail de Jussat, et à adresser à la Mairie de Chanonat ou directement à la Fondation du Patrimoine, Résidence Vivaldi, 13 rue Maréchal Foch à Clermont-Ferrand (63000).

Erratum concernant le nom de l'église de Jussat

Dans l'article, du bulletin municipal n° 89, évoquant la création d'un vitrail pour son chœur, l'église romane de Jussat a été dénommée à tort « Sainte Madeleine ». Que les jussatois pardonnent le comité de relecture pour cette bévue. Mais, chacun sait que plus l'erreur est grossière plus elle passe inaperçue. En vous priant, chers lecteurs, de bien vouloir accepter nos excuses pour ce manque d'attention, nous replaçons cette belle église romane sous la bienveillance de Saint Julien.



ous revoilà ! Et oui, nous nous sommes installées dans la salle « Jacques Delille » située en-dessous du restaurant scolaire des 2 écoles. Elle est accessible à tous : poussettes, fauteuils (trottinettes et vélos sur le trottoir).

Nous avons réouvert le mercredi 6 octobre au public, venu très nombreux et nous le remercions.

Nous voudrions remercier chaleureusement Elisabeth Roussel qui nous quitte après bien des années à donner de son temps libre pour la médiathèque (choix des ouvrages, permanences des mercredis, accueils de classes avec animation etc.) Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Nous accueillons deux nouvelles bénévoles : mesdames Suzanne Rome et Mathilde Fargeix.

Nous reprenons les accueils de classe après une interruption involontaire due à la pandémie.

Petits rappels:

- L'inscription est gratuite.
- Vous pouvez, après inscription, réserver avec votre compte en ligne sur le portail: https://médiathèques.mond-arverne.fr/ (tutoriel réservation) identifiant/login = n° de votre carte
- Pendant les périodes de vacances scolaires, bien que la médiathèque soit fermée, vous pouvez déposer vos différents docs dans la boîte à livres, installée à l'entrée de la médiathèque.
- Le passe sanitaire est demandé à l'entrée et le port du masque est obligatoire

Jours et heures d'ouverture :

- Le Mercredi de 16h00 à 18h00.
- Le Samedi de 10h30 à 12h00.

N'hésitez pas à venir découvrir le lieu et nous rencontrer.

Fermeture exceptionnelle le mercredi 12 janvier 2022 lors de la permanence pour formation interne.



				9			3	
	3	5		2				1
					3		9	8
	1	2		4	9			
6								3
			3	5		9	1	
5	7		8					
8				1		6	7	
	9			3				



a commune est régulièrement confrontée à des dépôts sauvages dont le nombre à tendance à croître. Le sans-gêne et le manque de savoir-vivre en collectivité de certaines personnes, la différence de fiscalité entre les communes, l'éloignement des déchetteries peuvent expliquer cette incivilité mais pas l'excuser.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être.

Quelle est l'autorité compétente en cas de dépôt sauvage ?

Selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L 541-3 du code de l'environnement, le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune. Toute personne ou toute association peut dénoncer au maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.

Quelle est la procédure lors d'un dépôt sauvage sur un terrain privé ?

Lorsqu'un dépôt sauvage est identifié sur un terrain privé, un constat doit être établit par procès-verbal par le maire ou la gendarmerie. Ce document est également accompagné des preuves tangibles de l'existence du dépôt et est transmis au procureur de la république. Selon l'article 3 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, l'autorité titulaire du pouvoir de police (le maire ou le préfet) peut obliger le propriétaire à nettoyer le

dépôt à ses frais. Si le propriétaire de bonne foi avait averti l'autorité d'un abandon de déchets commis à son insu alors qu'il avait procédé à des mesures préventives (clôtures, plaintes...), la mise en demeure pour un enlèvement des déchets peut être adressée à l'auteur du dépôt s'il a été identifié.

Si le propriétaire a fait preuve de complaisance voire même d'indulgence à l'égard du dépôt sur son terrain par autrui, le Maire peut adresser au propriétaire une mise en demeure pour l'enlèvement des déchets. Si, au terme du délai d'exécution établi par la mise en demeure, rien n'est effectué, l'exécution d'office des travaux peut être ordonnée. Toutefois, dans le cas où le propriétaire aurait donné en location le terrain sur lequel est identifié un dépôt sauvage, l'enlèvement des déchets peut être mis à la charge du locataire qui s'était engagé à respecter les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité publique (jurisprudence cours d'appel Paris secteur A, 8 juillet 2004, commune de Garges-Les-Gonesse c/sté Selectibanque)

Quelles sont les sanctions encourues pour un dépôt sauvage ?

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement, « Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets. En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal ».



Association des parents d'élèves de Chanonat, Varennes et Jussat

l'occasion de l'assemblée générale du 18 octobre 2021, nous avons eu le plaisir de retrouver beaucoup de parents prêts à s'investir dans l'association. Cette réunion a été l'occasion d'élire le nouveau bureau et même de l'étoffer!

Merci aux bénévoles : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et sont indispensables à la pérennité de nos actions!

Les conditions d'organisation liées au contexte sanitaire nous ont conduits à annuler manifestations prévues sur 2020/2021, et même si nous avons versé 500 € à la coopérative scolaire, utilisés afin d'alléger le coût du cycle escalade pour les primaires, nous espérons faire d'avantage cette

Nous avons décidé de maintenir les événements prévus pour 2021/2022 :

- · Le Dimanche 5 décembre 2021 : Marché de producteurs et d'artisans.
- · Le Dimanche 6 mars 2022 : Carnaval.
- Le Dimanche 15 mai 2022 : Bourse puériculture.

Nous sommes certains que vous serez toutes et tous au rendez-vous!

Nous planifions d'autres petites choses pour le premier semestre 2022 qui feront l'objet d'une communication sur notre page Facebook : Association Parents d'élèves CVJ ainsi que dans les futurs bulletins municipaux.

Présidente : Alexia Dutremble

Présidente suppléante : Irène de Matos

Secrétaire : Marie Coursol

Secrétaire suppléant : Frédéric Coursol

Trésorière : Pauline Voute

Trésorière suppléante : Laura Jabot

APE CVJ, Facebook: Association parents d'élèves CVJ

Mail: ape.cvj@gmail.com



Aide aux devoirs

Cette activité qui a repris en septembre 2021 se déroule dans une bonne ambiance de travail les lundis et jeudis de 17h à 18h hors vacances scolaires. Ce n'est pas du soutien scolaire, mais une aide aux enfants pour les avancer dans leurs devoirs et leurs leçons qui devront être systématiquement vérifiés par les parents. Cela ne demande donc aucune qualification particulière pour les bénévoles qui l'animent.

Afin de pallier les diverses absences, mais aussi pour mieux aider les enfants, il est souhaitable de recruter de nouveaux bénévoles que nous accueillerons avec plaisir au sein de notre équipe.

Tél.: 04 73 87 50 63 ou 06 31 52 01 43

Les Amis de l'Auzon

e club a repris ses activités le vendredi 3 septembre avec toutes les précautions d'usage. 14 personnes étaient présentes, contentes de se retrouver. Le 1er octobre, une vingtaine d'adhérents est allée au spectacle "le Cirque sur Glace". Tout le monde en est revenu enchanté.

Le repas de novembre prévoyait à son menu des cuisses de grenouilles. Celui de fin d'année devrait se tenir le samedi 11 décembre 2021.

Nous espérons que l'année prochaine de nouveaux adhérents viendront grossir nos effectifs.

Cette année deux décès nous ont profondément touchés. Il s'agit de ceux d'Armande Brugière et de Bernard Theillon.



0 000 : c'est le nombre de prélèvements que l'Établissement Français du Sang (EFS) doit effectuer chaque jour pour répondre aux besoins des établissements de santé en France

54 : c'est le nombre de personnes qui se sont présentées à la collecte de Chanonat le mercredi 29 septembre dernier !!! C'est la 2e meilleure collecte de ces dix dernières années : un grand MERCI pour votre mobilisation !!!

Depuis le début de la crise sanitaire, l'EFS a mis en place un système de réservation de créneaux pour fluidifier les collectes et réduire le temps d'attente.

Les rendez-vous doivent être pris sur le site : https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Sans cela, vous risquez de ne pas pouvoir être reçu en collecte...

Les prochaines collectes de l'association sont les suivantes:

- · Saint-Saturnin : le ieudi 16 décembre 2021
- Saint-Amant-Tallende : le mercredi 16 février 2022
- Le Crest : le ieudi 3 mars 2022
- Tallende : le mardi 19 avril 2022
- · Aydat : le mercredi 4 mai 2022

Si vous avez eu la Covid, vous ne devez attendre que 28 jours après l'arrêt des symptômes ou après avoir reçu les résultats positifs au test. Prenez soin de vous!

Avec un don de sang, vous pouvez sauver trois vies ; alors ne tardez plus : devenez un héros du quotidien et partagez votre pouvoir de sauver des vies!

Pour tout savoir sur votre éligibilité aux différents dons (sang, plasma, plaquettes) allez sur : https://dondesang.efs.sante.fr/





a vidange progressive de l'Étang de la Prairie s'est déroulée du mercredi 27 jusqu'au samedi 30 octobre, jour de la Pêche par la pisciculture des Combrailles (Pontaumur), aidée de membres de la Chanonatoise.

Dans un premier temps, s'est déroulée une pêche au filet dans un étang incomplètement vidé afin de garder le poisson bien vigoureux. Dans un second temps, la vidange a été complétée et les quelques poissons rescapés des filets ont été récupérés dans la pêcherie juste en aval de l'étang. Aucun tri n'a été effectué afin de limiter la mortalité.

La fin de vidange entraînant des vases polluantes pour l'Auzon, le petit étang a été rempli afin que ces vases s'y déposent. L'opération a parfaitement fonctionné, l'Auzon n'a présenté qu'un trouble difficile à percevoir en aval.

Résultat de la pêche :

 360 kg de friture dont 90% de gardons, les 10% restants comprenant des perchettes, des ablettes et des goujons.

et des goujons.

- 150 kg de carpes dont 5 de plus de 5 kg pièce (record 6,9 kg).
- 9 kg de perches adultes, 3 kg de tanches et un brochet de 2 kg (60 cm).

Ces quantités indiquent une très bonne production piscicole et les carpes sont d'excellente qualité.

Les poissons ont été récupérés et achetés par le pisciculteur. Cela nous permettra de racheter du poisson pour le repeuplement cet hiver.

L'étang restera vide jusqu'en janvier. Des opérations d'entretien nécessaires seront effectuées.

Dans quelques semaines, la quantité de vase résiduelle sera estimée, évacuée, puis l'étang sera chaulé (désinfection). Fin janvier 2022, il devrait être remis en eau, ré-empoissonné en février pour une ouverture de la pêche en mars.





fluzon le Collectif

ous avons enfin pu nous retrouver très nombreux en début d'été lors du concert festif où nous avons pu fêter avec vous la fin du couvre-feu et le début des vacances!

À notre assemblée générale en octobre, nous avons réaffirmé notre vocation à développer et animer des espaces de rencontre et de réflexion pour mener des projets citoyens autour de moments festifs.

Au marché organisé par l'association des parents d'élèves le 5 décembre, notre stand a pu proposer des biscuits alsaciens faits maison et des créations de couture en tissu recyclé.

Auzon le four

Nous pouvons ressortir le four mobile de manière régulière. L'information sera largement diffusée.

Auzon la caravane

Nous avançons dans notre projet de « guinguette à roulettes ». Un généreux donateur nous a fait la surprise de nous offrir une belle caravane. Nous le remercions encore!

Son aménagement va débuter pour la transformer en un lieu de rencontre : bar mobile, lieu de débats...

Vous avez des idées, des matériaux, du temps n'hésitez pas à venir participer à ce projet!

Auzon le broyeur

Le broyeur manuel est à votre disposition pour vos déchets de taille de haie de petit diamètre afin d'avoir ensuite un paillage pour le jardin. Le maniement de la manivelle est un excellent exercice physique!

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Pascal: 06 31 00 58 36 ou Anne: 06 32 71 12 19 par mail: alsafaxa@gmail.com

Pour nous joindre, nous rejoindre: Facebook: Auzon Le Collectif Mail: alexandra.gribel@wanadoo.fr



Tous pour un sourire

L'association "Tous pour un sourire" est toujours dans la continuité de ses manifestations et sorties (Equitation, Jumbo, Cookies) tout en gardant le bon respect des gestes barrières et toujours avec nos bénévoles, les familles et nos "petits protégés".

Si malheureusement la sortie au Pal a dû être annulée pour cause de mauvais temps (mais ce n'est que partie remise), nous avons quand même pu offrir une sortie au Cirque sur Glace, participer au meeting d'Arvernes Athletics dédié au lancer de marteau et de disque pour mettre en lumière ces disciplines peu médiatisées et assister au Concert de Trompes de Chasse. En prévision, il nous reste encore la sortie au Battle Lazer avec la venue surprise "d'une clown" pour défouler, amuser et divertir tout ce petit monde. Enfin, nous clôturerons cette année 2021 avec la sortie au B'up où les enfants et adultes de "Tous pour un sourire" ont lancé un défi à nos athlètes de Arvernes Athletics ainsi qu'à notre parrain, le paratriathlète Antoine Besse, champion de France 2021. Sortie très attendue par tous, chacun se préparant et se motivant !!!

L'association "Tous pour un sourire" continue aussi de planifier pour 2022 ses futures sorties, manifestations et activités ainsi que son Assemblée Générale.

L'association "Tous pour un sourire" tient à remercier chaleureusement M. le Maire de Chanonat, Julien Brunhes et son Adjoint, M. Jean-Luc Chalut, en charge de la Vie Culturelle et Associative, pour l'avoir aidée, mis à sa disposition du matériel et l'avoir autorisée,le 8 octobre dernier, à accueillir les sonneurs de l'association "Rallye Trompes des Volcans" en l'église Saint-Étienne de Chanonat. Ce concert caritatif de trompes de chasse, dirigé par Phillipe Dubois, a été donné, bien entendu, en faveur de notre association Tous pour un sourire.

Nos remerciements vont également à M. Roland Bonjean pour son article sur le concert, article paru dans le journal "Le Semeur", et à M. Michel Favier représentant la paroisse. Nous n'oublions pas non plus tous les bénévoles sans qui toutes nos manifestations ne pourraient pas se faire.

Merci à tous. Passez de belles fêtes de fin d'année avec de bons moments en famille, entre amis... et à bientôt.



Virade de *l'espoir*

epuis plus de 30 ans, les virades de l'espoir, événement national festif et solidaire, donnent à Vaincre la Mucoviscidose les moyens de poursuivre son combat contre la maladie.

Dimanche 26 septembre 2021 ont eu lieu les virades de l'espoir avec trois parcours de marche (4 km, 8 km et 14 km) au départ de Romagnat.

Le parcours de 14 km passait par Opme, Chanonat puis remontait par Jussat pour rejoindre Romagnat.

Comme depuis plusieurs années, un point de ravitaillement, tenu par des bénévoles de la commune, avait lieu à Chanonat.

De plus, la compagnie des "3 coups" a joué le 27 novembre 2021, à la salle des Loisirs, une pièce de théâtre "Passion exaltée" au profit de l'association "Vaincre la Mucoviscidose". Cette soirée a permis de doter l'association de 815 €.

Résumé de la pièce : la veille de quitter le Palace Hôtel, Edouard, maître d'hôtel stylé retrouve la volcanique Maud, le grand amour de sa vie, quitté 25 ans plus tôt. Lui aspire à une vie paisible, elle souhaite vibrer d'une passion exaltée... Pas facile les rapports, sans compter sur un entourage qui se mêle de tout, embrouille tout... Il y aura de la casse dans le 5 ★.





Pitchou Rencontres

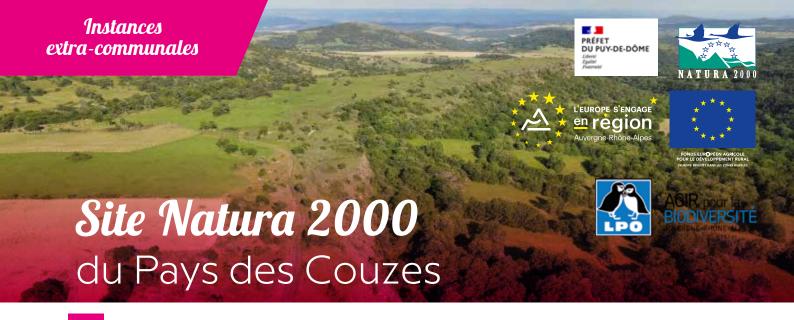
L'association Pitchou Rencontres a tenu son Assemblée Générale Ordinaire (AGO) le dimanche 24 octobre 2021 en la salle du Pitchou à Varennes, la dernière datant du 29 juin 2019. Après une longue période de mise en sommeil de l'association due à la pandémie et contre toute attente, les varennois se sont déplacés en nombre. Était-ce en raison de cette belle et chaude journée ensoleillée ou l'envie de partager un moment convivial au sortir d'une période Covid-19 anxiogène ? Il devait probablement y avoir un peu des deux.

Après les rapports moral et financier approuvés à l'unanimité, la question du renouvellement du conseil d'administration (CA), composé seulement de quatre personnes, s'est posée, le Président sortant ayant fait savoir qu'il ne se représenterait pas. Et ô surprise! l'appel à candidature pour participer au CA a été particulièrement entendu puisque six femmes et un homme ont souhaité rejoindre les quatre sortants.

L'association a donc tenu son 1er CA le 8 novembre 2021 au Pitchou, CA qui a élu à l'unanimité le bureau, le président étant une Présidente, Amélie Viginiol. L'arrivée de la gent féminine au CA a indéniablement boosté les initiatives et les contributions actives au sein de l'association. Aussi, le CA a-t-il décidé de proposer, si les conditions sanitaires le permettent, le programme suivant :

- Samedi 11 décembre 2021 à partir de 16h: goûter de Noël. Des papillotes et un petit goûter seront offerts aux enfants de moins de 10 ans. Quant aux parents et grands-parents, ils pourront profiter, en attendant, d'un vin chaud moyennant quelques subsides.
- Dimanche 20 mars 2022 à partir de 16h: chandeleur de printemps. Seront proposés une « crêpes-party », des jeux de société et/ou une petite balade en début d'après-midi. Une modeste participation financière par personne sera demandée.
- Samedi 25 juin 2022, AGO puis midi et soir un méchoui ponctuera la journée.

Nous espérons que les varennois viendront nombreux adhérer à l'association (5 € l'année) et participer aux différentes manifestations festives proposées aux fins de redynamiser le village, développer les moments de convivialité et renforcer le tissu du vivre ensemble.



a commune de Chanonat est située dans le site Natura 2000 du Pays des Couzes, référence FR831211. Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

La zone de protection spéciale du Pays des Couzes fait partie du réseau européen des sites Natura 2000. Ce site relatif à la préservation des oiseaux sauvages est le plus grand du département du Puy-de-Dôme. Il s'étend de Chanonat, au nord, jusqu'à Apchat, au sud, et concerne 59 communes sur plus de 50 000 ha. Avec ce réseau, l'Union Européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces emblématiques et/ou menacées. Ainsi, la présence de 34 espèces d'oiseaux qui utilisent cette zone comme halte migratoire, zone d'hivernage ou de reproduction, a justifié la création de ce site Natura 2000. Parmi ces espèces, on retrouve : le Milan royal, le Grand-duc d'Europe, l'Aigle botté ou encore le Circaète Jean-le-Blanc. Ces espèces dites « d'intérêt communautaire » sont présentes dans les vallées, les puys et les couzes où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. Ce site Natura 2000 est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers : agricoles, forestiers, touristiques... compatibles avec la préservation de l'environnement. Pour conserver cette qualité environnementale, un certain nombre d'actions en faveur des espaces et des espèces peuvent être menées et contractualisées, comme la :

- · Création d'îlots de sénescence en forêt :
- Restauration de mares ;
- Mise en place d'une gestion pastorale pour l'entretien de milieux ouverts;
- Restauration ou la plantation de haies, etc.

Les contrats Natura 2000, moyennant une aide financière, sont là pour permettre aux propriétaires fonciers volontaires de mettre en place diverses actions sur leurs parcelles. La charte Natura 2000, propose quant à elle une liste concise des bonnes

pratiques à suivre ou à poursuivre afin de préserver les milieux naturels et les espèces. Vous pouvez la retrouver sur le site web dédié à la zone Natura 2000 du Pays des Couzes¹. Voici quelques exemples tirés de la charte sur les bonnes pratiques à suivre : ne pas drainer les zones humides, maintenir les haies, limiter l'usage de produits phytosanitaires, etc. La charte Natura 2000 de la ZPS du Pays des Couzes et les contrats Natura 2000 ouvrent ainsi des possibilités aux propriétaires fonciers ; exploitants agricoles ou forestiers, particuliers, ou encore aux collectivités qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des financements tant européens que nationaux sont mobilisés à cette fin.

De manière générale, la LPO AuRA, structure animatrice pour le compte de l'État de ce site Natura 2000, souhaite susciter une prise de conscience de la qualité environnementale du Pays des Couzes.

Vous être propriétaire et vous souhaitez agir pour la biodiversité ? Contactez l'animatrice du site :

Clémentine Guerber - Chargée de missions à la LPO AuRA Tél. : 06.17.12.33.11 - mail : clementine.guerber@lpo.fr



¹En savoir plus : http://paysdescouzes.n2000.fr



epuis le 7 septembre 2020, les travaux de la voie verte ont débuté sur notre territoire. Porté par le conseil départemental, l'union européenne et les communes qu'elle traverse, c'est tout naturellement que Mond'arverne communauté s'associe pleinement à ce projet d'envergure avec passion et fierté.

En effet, d'ici 2025 ce seront plus de 200 000 personnes par an qui auront le plaisir de découvrir notre riche patrimoine et notre splendide biodiversité à pied ou à vélo, à travers 27 km de voie verte sur le grand Clermont.

Renforcer notre lien entre les hommes et la nature, valoriser et protéger nos patrimoines historiques et naturels, promouvoir notre économie et notre écotourisme, répondre aux attentes de nos concitoyens : c'est bien là le but de nos projets.

La voie verte rejoindra la voie V70 reliant Nevers à Palavas les flots. D'un point de vue départemental, elle parcourra, dans un premier temps, les communes de Pont du château à Authezat.

Sans difficulté, elle s'adressera à tout public aimant la nature, le caractère sauvage de notre territoire et les paysages exceptionnels qui le distinguent.





es grands travaux à retenir réalisés dans le cadre du premier contrat (2011 à 2017) :

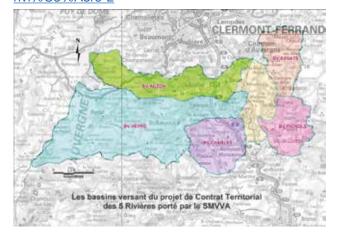
- Travaux restauration classiques sur Chanonat, la Roche Blanche, Le Crest et Orcet : entretien, enlèvement bois morts, d'embâcles, ... : 8,8 km en 2013 + 7,4 km en 2014 + 1 km ruisseau Macon en 2016 (+ janvier 2020)
- Travaux plus conséquents sur certains secteurs identifiés en amont avec la DIG à retrouver dans les articles suivants :
 - Mâcon (2017 et 2020) :

http://www.smvva.fr/actualit%C3%A9s/16-news-milieux-aquatiques/245-actualit%C3%A9-auzon-deuxi%C3%A8me-tranche-des-travaux-rivi%C3%A8re-5

http://www.smvva.fr/autres-entretiens/330-actualit%C3%A9-auzon-remise-en-%C3%A9tat-au-ruisseau-de-m%C3%A2con

Orcet (2015) :

http://www.smvva.fr/actualit%C3%A9s/16-news-milieux-aquatiques/182-actualit%C3%A9-auzon-deuxi%C3%A8me-tranche-des-travaux-rivi%C3%A8re-2



Résumé des autres opérations menées dans le cadre du premier contrat territorial Auzon :

- Réduction des pesticides: toutes les communes du bassin sont en zéro phytos grâce à l'animation et l'accompagnement du SMVVA (charte entretien des espaces publics, journées pour les élus/ services techniques, nombreuses animations et outils de communication auprès des particuliers, dont distribution des sachets de graines de fleurs sauvages locales depuis 2016). À noter que les contaminations existantes avant 2012 ont disparu au moins jusqu'en amont de la station d'épuration de Cournon.
- Suivis qualités depuis 2012 : physico-chimie, pesticides, indice poisson rivière (IPR), suivis biologiques.
- Toute l'animation agricole avec les diagnostics d'exploitation et le portage des mesures agro environnementales.
- Animation du programme haies du SMVVA auprès des communes et des agriculteurs du territoire avec Mission Haies comme prestataire du SMVVA.
- Des études : étude sur la zone humide de la Vernède (Le Crest), études d'aides à la décision pour les propriétaires d'ouvrages entravant la continuité écologique.
- Toutes les actions de communication dont le programme scolaire ouvert chaque année aux écoles du territoire.
- Animation générale de territoire avec suivis des études des services de l'État et participations aux réunions et diagnostics terrains : classement des cours d'eau, SDAGE et programme de mesures, nombreux échanges avec le SIAVA et Clermont Auvergne Métropole pour l'assainissement.

Entre 2017 et 2020, phase de veille avec poursuite des suivis, de l'animation générale, des actions de communication, dont le programme scolaire, suivis important des dossiers généraux (nombreux échanges et suivis pour l'A75 ainsi que pour la laiterie de Theix et ponctuellement de dossiers sur la continuité écologique et des pollutions ponctuelles) et préparation du futur contrat avec nouveaux diagnostics de terrain.

En 2021:

- Étude hydrologique des étiages à l'échelle des 5 bassins versants du SMVVA - stations moulin de Flory Chanonat HMUC + station DREAL Roche -Blanche
- · Inventaire des zones humides de l'Auzon avec le SAGE allier aval (http://www.smvva. fr/actualit%C3%A9s/16-news-milieuxaquatiques/364-actualit%C3%A9s-auzond%C3%A9monstration-terrain-pour-l-inventairedes-zones-humides).
- · Suivis physico-chimie, poissons et pesticides
- Étude sur les résidus médicamenteux dans l'eau (Auzon et Veyre)
- · Actions de communication : distributions sachets de graines de fleurs sauvages locales, programme scolaire et réalisation d'une vidéo (http://www. smvva.fr/documentation/newsletters/368-lanewsletter-n%C2%B0-13)
- · Action agricole : dépôt du dossier Paiement pour Services Environnementaux. 1 exploitant de l'Auzon est volontaire pour participer à ce programme expérimental de 5 ans sur le thème de la diminution d'utilisation des produits phytosanitaires (10 exploitants volontaires en tout sur le territoire SMVVA)

Poursuite du programme haies avec Mission Haies

Actions à venir :

- Étude sur l'impact des étangs sur l'Auzon.
- Poursuite régulière des suivis (en 2022 : physicochimie, poissons, biologie, étiages).
- · Un suivi spécifique microplastiques sur l'Auzon fin 2021.
- Suite de l'étude sur les résidus médicamenteux avec proposition d'actions à mettre en place.
- Poursuite des actions de communications (sachets de graines notamment) et du programme scolaire.
- · Organisation d'une journée services techniques/ élus avec FREDON Auvergne au printemps 2022 sur un thème en lien avec la gestion des espaces publics sans pesticides.
- Étude pour la réalisation de travaux pour la filtration des fines en sortie de l'étang des Pèdes à Orcet.
- Mise à jour du plan de Gestion de la zone humide de la Vernède avec le CEN Auvergne et réalisation de suivis spécifiques à cette zone.
- Ci-dessous, le programme prévisionnel de travaux qui fait suite aux diagnostics terrain et qui est l'objet d'une DIG (arrêté obtenu en mars 2021) l'Auzon ayant déjà fait l'objet d'un premier passage en travaux entre 2014 et 2017, il n'y a pas de besoin d'un nouveau passage important trop tôt et le nouveau passage général sur tout le cours d'eau sera donc fait en deuxième phase contrat (2024-2026).

SMVVA · 13, Rue principale 63450 SAINT-SATURNIN 04 73 39 04 68 · accueil.smvva@smvva.fr

Volet B - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques - Extrait Auzon programme actions du CT

Thématique •	Code	Fiche	Détail :	2021	2022	2023	Total phase 2	Total CT
8.1.1 Hydromorphologie	Laren	Restauration morphologique par renaturation du lit	Morpho Auson 11 Orcet		15 000		76 000	93 000
	8.1.1		Enlevement poteaux EOF et restauration secteur moufin de Tantène - Auzon			9 600		9 60
	0.1.7	Réduction de l'impact de l'étang des Pèdes sur l'Auzon	Etude PRO et trovaux sortie étang des Pédes	6000			24 000	30 00
2	8.1.8	Maîtrise du piétinement des berges et de l'érosion	Abreuvoirs (3) et mise en défens Auzon				1960	196
Berges et érosion 8.1.5	Restauration de la végétation rivulaire	Rostauration risksylvo Auzon				88 540	22 50	
Continuité écologique	8.1.11	Restauration de la continuité écologique	Travaux souils pont de Chabris Auton (SIAVA)		15 000			15 00
Zones humides et lacs	8.2.1	Préservation et restauration des zones humides	Plan gestion, travaux remèse en état et suivi écologiques Vernède		25 500			25 50
Gestion quantitative E.2.3	823	Actions en faveur de	Etude étangs	15 000				15 00
	Phydrologie	Accompagnement travaux étangs				15 000	15 00	
Foncier	8.2.5	Acquisitions foncières	Acquisitions extension 2H Vernède Acquisitions pour 7RV étang Pèdes	1 000		15 000		15 00
				22000	55500	24600	209520	31162

Total général CT5R volet B (2021-2026) = 3 945 175 € TTC



ne réflexion commune est menée par des agents du Département du Puy-de-Dôme et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, pour l'élaboration d'un Plan de Paysage avec les 30 communes concernées par l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial.



Le but de cette réflexion est bien expliqué sur le site du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (parcdesvolcans.fr).

Un Plan de paysage, c'est quoi ?

Il ne s'agit pas d'une réglementation, mais d'un projet de territoire destiné à préserver et valoriser le caractère exceptionnel du Bien inscrit à l'UNESCO ainsi qu'à améliorer la qualité de vie de tous les acteurs du territoire.

Il est en effet primordial de guider et de rendre cohérentes les différentes interventions sur le territoire en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, de filières locales... L'intérêt est :

 PATRIMONIAL: valoriser le paysage en tant qu'expression des phénomènes géologiques du Patrimoine mondial.

- CULTUREL: favoriser l'expression de la relation de ses habitants à leur territoire.
- SOCIAL: conforter la qualité du cadre de vie quotidien pour l'habitat, le travail, les loisirs ou les déplacements.
- ÉCONOMIQUE : renforcer l'attractivité du territoire, développer l'emploi et faire rayonner plus largement la valeur du patrimoine et des paysages de la Chaîne des Puys faille de Limagne.

Le plan est un projet qui commence par un diagnostic sur les enjeux du paysage. Aussi, les élus des différentes communes ont-ils été sollicités pour exposer leur point de vue qui a fait l'objet d'un compte-rendu¹ qui reprend les différentes thématiques développées.

Le 15 octobre dernier, s'est tenu à Paugnat un atelier « cartographie » pour exprimer directement sur les cartes l'ensemble des valeurs paysagères du territoire de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne.

Ont été identifiées les actions qui les confortent ou les fragilisent. Cet atelier, rassemblant élus, techniciens et acteurs du territoire, s'est organisé sous forme de tables thématiques animées par l'équipe du plan de paysage sur les sujets suivants :

- · Paysages productifs.
- · Patrimoines naturels.
- · Formes urbaines & patrimoine bâti.
- Accueil et découverte du territoire.

'Si ce compte-rendu vous intéresse, n'hésitez pas à le demander en adressant un courriel à l'adresse mairie-chanonat@wanadoo.fr



a qualité de l'eau est un enjeu vital important et primordial pour notre avenir. Déjà bien des débats ont eu lieu, les avis divergent parfois mais nous devons regarder la réalité en face et chacun, à son niveau, doit apporter sa contribution. En 2026, la compétence « assainissement » devrait être transférée à Mond'Arverne Communauté. Malgré cela, la municipalité actuelle a décidé d'agir dès maintenant. Afin de prétendre à des subventions pour des travaux sur son réseau d'eaux usées (EU), elle doit posséder un diagnostic complet de celui-ci sur les 3 villages. Ce diagnostic, lui aussi subventionnable, sera réalisé courant 2022.

Nos eaux usées sont traitées à la station d'épuration située à la « Ribeyre » sur la commune de Cournon d'Auvergne et gérée par le SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon) qui a aussi la responsabilité du réseau intercommunal. Le suivi et les mesures réalisés par le SIAVA montrent qu'une quantité très importante d'eau de pluie ou de ruissellement aboutit dans le réseau d'EU. Cette eau parasite perturbe le fonctionnement de la station et en augmente le coût. La commune n'est pas étrangère à ce phénomène. En effet, Chanonat possède un réseau EU/EP1 varié : réseau séparatif sur Varennes, majoritairement unitaire à Jussat et plutôt séparatif à l'extérieur de Chanonat alors que le bourg est principalement en unitaire. De ce fait, une grande partie de nos eaux de pluie alimentent le réseau EU, mais nous avons aussi quelques points où des EU se déversent parfois dans la nature. La mise aux normes progressive de ces réseaux s'impose donc à nous.

En parallèle, nous étudions comment vérifier la conformité des branchements individuels et les faire normaliser par leurs propriétaires. Dès à présent, il faut que chacun d'entre nous soit sensibilisé par ce problème, particulièrement lors de travaux :

terrassement, aménagement d'intérieur, ajout de point d'eau, ajout d'appareil, réfection de voirie et en profite pour rendre conforme, si besoin, ses branchements EU/EP.

Ensemble, pensons aux générations futures et soyons responsables.





¹Eaux Usées/Eaux Pluviales



e fonctionnement du SICTOM des Couzes (syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères) :

- · 47 communes / 26 826 habitants;
- · 3 Communautés de communes :
- · 1 Communauté d'Agglomération.



Les déchets ordures ménagères (poubelles vertes) et le tri sélectif (poubelles jaunes) sont de plus en plus une préoccupation pour la gestion et le coût de leur élimination qu'il s'agisse de l'incinération ou de l'enfouissement :

- 6 600 tonnes d'ordures ménagères sont collectées par an ce qui correspond à 250 kg/habitant;
- 1 550 tonnes de tri sélectif en moyenne/an ce qui correspond à 58 kg/habitant;
- collecte de verres (168 colonnes);
- · points-relais textiles Emmaüs (30 colonnes).

Le SICTOM des Couzes va accompagner les communes afin de réduire leurs déchets et leur proposer de nouvelles perspectives dans le but de diminuer les coûts financiers des collectes.

Prévention :

Un Contrat Objectif Déchet Économie Circulaire (CODEC) a été signé fin 2018 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Ce contrat fixe des objectifs de diminution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il permet d'obtenir des aides conditionnées aux modalités de mise en œuvre de certaines actions et à l'obtention de certains résultats comme réduire de :

- moitié les biodéchets dans les poubelles des ordures ménagères. C'est présentement passer de 1 727 tonnes à 863 tonnes d'ici à fin 2024.
- · 12% l'apport des déchets verts en déchetterie.

Actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs :

- Adopter une poule. Sa consommation est de 150 kg de bio déchets/an.
- Composteur individuel dans son jardin.





 Composteurs collectifs à mettre en place dans les villages de Chanonat, Jussat et Varennes.

Les composteurs seront gérés par des référents communaux avec l'aide de spécialistes du SICTOM afin de produire du compost au service de la communauté chanonatoise.

Une présentation des composteurs aura lieu mi-décembre au marché de Chanonat avec des spécialistes du SICTOM. Ces derniers répondront à toutes vos questions sur le compostage et sur jardiner au naturel. Pour ceux qui seraient intéressés par le compostage, ils seront prêts à prendre vos commandes.

Perspectives:

Tous les containers actuels jaunes et verts de collecte seront progressivement remplacés par des colonnes d'ici à 2024.





Pourquoi adopter des poules?

En France, nous sommes 60% à posséder un jardin et 40% un potager. Nous sommes également 50% à posséder un animal de compagnie.

Les poules sont des animaux très sociaux. Elles aiment la compagnie des enfants et des autres animaux. Elle se satisfont de petits espaces (à partir de 10m²).

Chaque poule pondeuse produit en moyenne 230 œufs par an dans des conditions domestiques classiques et peut picorer jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires (épluchures, restes de pâtes, riz, pain, etc).

Une poule coûte à l'achat entre 5 et 15€, et moins de 5€ par mois d'entretien en moyenne (paille, grains, etc).

En picorant chaque année 150kg de restes alimentaires, une poule permet d'éviter 25€ de traitement d'ordure ménagère et également un gaspillage qui représente 380kg d'équivalent CO₂.

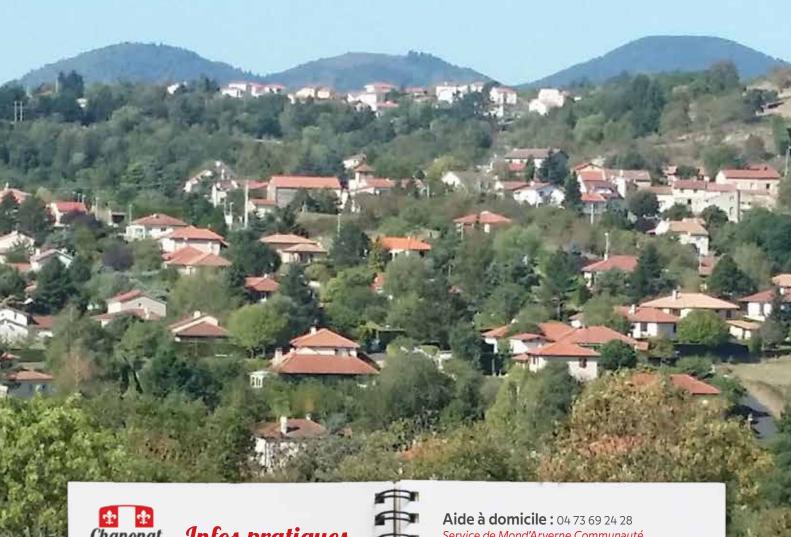
En produisant 230 oeufs frais par an, chaque poule permet à son propriétaire de réaliser 80€ d'économie par an sur le budget des cours alimentaires.

Les poules sont une charmante compagnie, elles sont belles, font peu de bruit, ne nécessitent pas de gros investissements, sont utiles et ne détériorent pas les jardins*.

Que dire de plus ? Adoptez des poules !

*Attention cependant aux potagers, les poules savent ce qui est bon :-







Infos pratiques

Médecin Dr Minh BAUD • 04 73 87 59 51

Infirmiers:

Alexandra AU BRETON • 06 13 11 17 84 Lilian MOUGIN • 06 13 11 17 84

Clinique de la Châtaigneraie: 04 26 88 63 86 Pharmacie Le Gergovial: 04 73 79 40 05

Sapeurs pompiers: 18

Samu: 15

Police Secours: 17

Repas à domicile : 04 73 39 62 00 Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

Service de Mond'Arverne Communauté

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien : entretien de votre logement, préparation de vos repas, aide à la toilette, courses...

École primaire :

Directrice: Catherine TOURNADRE • 04 73 84 64 23

Restaurant scolaire: 04 73 87 54 65

Mairie de Chanonat

Le Bourg 63450 CHANONAT Tél. 04 73 79 41 05 • Fax 04 73 87 54 17 mairie-chanonat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi 8h45-12h30 et 14h00-17h00 Mercredi 8h45-12h30 et 14h00-16h30 Mardi, jeudi et samedi 8h45-12h30

Directeur de publication : Julien BRUNHES Réalisation - Impression du Bulletin Municipal

Défiprint • www.defiprint.com 06 30 88 87 19 • 04 44 05 24 04 Imprimé sur du papier recyclé.